

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 16 juin 2023**

*Délibération n° CS\_20230616\_04*

L'an deux mille vingt-trois, le 16 juin à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Révérend, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation :** 8 juin 2023.

### Entretien et restauration des marais et des cours d'eau

**OBJET :**

**Mise à disposition des données de restitutions du barrage d'Apremont**

**Nombre de membres :** - en exercice : 38,  
- présents : 21,  
- votants : 23.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				M. Jean-François PEROCHEAU
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Jean-Yves LEBOURDAIS Mme Julie REMAUD M. Alain THUE
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET	X				
M. Jean-Marc DUBOIS			X		
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD			X		
M. Vincent PIPAUD		X			
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU		X			M. Jean-Yves DUPE
M. Jean-Philippe BODIN		X			
M. Stéphane BUFFETAUT		X			
M. Guillaume BUTEAU		X			
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Jean-Yves DUPE	X				
M. Mickaël FOURNIER		X			
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
Mme Evelyne LEGALL	X				
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT		X			
M. Jacky GODARD		X			

Secrétaire de séance : M. Lucien PRINCE

**OBJET :**

**Mise à disposition des données de restitutions du barrage d'Apremont**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Mixte a engagé des travaux d'automatisation du barrage des Vallées, des écluses de Riez et du clapet de la Pinsonnière. Il précise qu'afin d'optimiser la gestion de ces ouvrages, l'automatisme intègre l'exploitation des données de débit de restitution du barrage d'Apremont.

Il indique ensuite qu'afin de définir les modalités de mise à disposition des données de restitution du barrage d'Apremont au Syndicat Mixte une convention doit être signée entre le Syndicat Mixte, Vendée Eau et l'exploitant du barrage d'Apremont (SAUR).

Monsieur le Président présente le contenu de la convention qui détermine, entre autres, les responsabilités du producteur et du réutilisateur des données.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition des données de restitution du barrage d'Apremont, à intervenir avec Vendée Eau et l'exploitant du barrage d'Apremont,
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document administratif y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

  
Lucien PRINCE

Le Président,

  
Hervé BESSONNET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 16 juin 2023**

*Délibération n° CS\_20230616\_05*

L'an deux mille vingt-trois, le 16 juin à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Révérend, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation :** 8 juin 2023.

### Entretien et restauration des marais et des cours d'eau

**OBJET :**

Aménagement en marais salé favorables à l'anguille et à la biodiversité : Gestion des prises d'eau

**Nombre de membres :** - en exercice : 38,  
- présents : 21,  
- votants : 23.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				M. Jean-François PEROCHEAU
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Jean-Yves LEBOURDAIS Mme Julie REMAUD M. Alain THUE
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET	X				
M. Jean-Marc DUBOIS			X		
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD			X		
M. Vincent PIPAUD		X			
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU		X			M. Jean-Yves DUPE
M. Jean-Philippe BODIN		X			
M. Stéphane BUFFETAUT		X			
M. Guillaume BUTEAU		X			
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Jean-Yves DUPE	X				
M. Mickaël FOURNIER		X			
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
Mme Evelyne LEGALL	X				
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT		X			
M. Jacky GODARD		X			

Secrétaire de séance : M. Lucien PRINCE

**OBJET :**

**Aménagement en marais salé favorables à l'anguille et à la biodiversité : Gestion des prises d'eau**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Mixte doit réaliser, dans le cadre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, des aménagements en marais salé favorables à l'anguille et la biodiversité.

Il indique qu'afin de définir précisément les travaux à mettre en œuvre, une étude a été menée en 2022 par la LPO Vendée pour le compte du Syndicat Mixte sur 3 sites pilotes présentant un caractère expérimental et que les résultats de cette étude ont été validés lors du groupe de travail spécifique du 24 mai 2023.

Monsieur le Président expose ensuite les principes d'aménagement et de gestion généraux, intégrant la prise d'eau, le tuyau d'empoissonnement et la pêche, l'aménagement des bassins et la gestion des niveaux d'eau.

Monsieur le Président précise que le montant prévisionnel des travaux, suite à l'étude, est estimé à 114 240 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 % ;
- Région des Pays de la Loire : 20 % ;
- Syndicat Mixte (autofinancement) : 20 %.

Il explique que ces travaux doivent faire l'objet d'une convention avec chaque propriétaire afin d'autoriser le Syndicat Mixte à entreprendre, sur sa propriété, des travaux dans le cadre de son programme d'actions pluriannuel et de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical que la gestion des ouvrages (prise d'eau, tuyau d'empoissonnement et pêche) qui est de la responsabilité première du propriétaire, pourra être déléguée au Syndicat Mixte qui en assurerait la surveillance et la gestion.

Il expose au Comité Syndical les éléments de la convention à intervenir entre le propriétaire et le Syndicat Mixte définissant les conditions de réalisation des travaux et de gestion des prises d'eau ainsi que la durée de la convention qui serait de 9 ans à compter de sa date de signature.

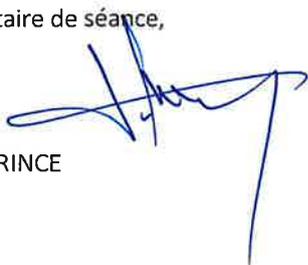
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la réalisation des travaux d'aménagement en marais salé favorables à l'anguilles et à la biodiversité ainsi que le plan de financement afférent, tels que présentés par Monsieur le Président ;
- approuve la gestion des ouvrages (prise d'eau, tuyau d'empoissonnement et pêche) par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, le cas échéant ;
- approuve la convention à passer entre le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et chaque propriétaire concerné par les travaux d'aménagements en marais salé favorables à l'anguille et à la biodiversité ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout document administratif y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

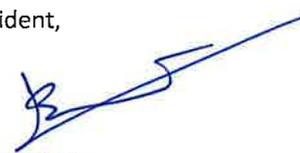
Le secrétaire de séance,

Lucien PRINCE



Le Président,

Hervé BÉSSONNET



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 16 juin 2023**

*Délibération n° CS\_20230616\_06*

L'an deux mille vingt-trois, le 16 juin à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Révérend, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation :** 8 juin 2023.

### Entretien et restauration des marais et des cours d'eau

**OBJET :**

Plan de gestion des plantes exotiques envahissantes : Fourniture d'abreuvoirs et de clôtures

**Nombre de membres :** - en exercice : 38,  
- présents : 21,  
- votants : 23.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				M. Jean-François PEROCHEAU
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...



Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Jean-Yves LEBOURDAIS Mme Julie REMAUD M. Alain THUE
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET	X				
M. Jean-Marc DUBOIS			X		
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD			X		
M. Vincent PIPAUD		X			
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU		X			M. Jean-Yves DUPE
M. Jean-Philippe BODIN		X			
M. Stéphane BUFFETAUT		X			
M. Guillaume BUTEAU		X			
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Jean-Yves DUPE	X				
M. Mickaël FOURNIER		X			
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
Mme Evelyne LEGALL	X				
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT		X			
M. Jacky GODARD		X			

Secrétaire de séance : M. Lucien PRINCE

**OBJET :**

**Plan de gestion des plantes exotiques envahissantes : Fourniture d'abreuvoirs et de clôtures**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que dans le cadre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay met en œuvre des actions sur les plantes exotiques envahissantes.

Il explique ensuite qu'afin de définir une stratégie d'intervention à l'échelle du bassin versant de la Vie et du Jaunay, un plan de gestion des plantes exotiques envahissantes a été défini par le Bureau du Syndicat Mixte et validé lors de la commission « Milieux aquatiques » du 13 avril 2023. Il précise que ce plan de gestion s'appuie sur :

- la restauration des milieux aquatiques pour augmenter la résilience de ces milieux vis-à-vis des plantes exotiques envahissantes,
- de la sensibilisation,
- l'amélioration des connaissances,
- des actions curatives d'arrachage manuel et mécanique.

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que le plan de gestion des plantes exotiques envahissantes doit être décliné sur chaque secteur actuellement colonisé. Pour 2023, un plan d'actions a ainsi été défini sur 3 sites du marais de Soullans. Il se compose :

- d'aménagements de passages busés,
- d'un adoucissement de berges et de plantations d'hélophytes,
- d'aménagements d'abreuvoirs, de fourniture de matériel d'abreuvement et/ou de clôtures,
- d'arrachage des plantes aquatiques exotiques envahissantes.

Le montant prévisionnel de cette action s'élève à 65 436,90 € HT pour 2023, et est subventionnée à hauteur de 50 % (base HT) par le Département de la Vendée.

Monsieur le Président explique au Comité Syndical qu'une convention de mandat doit être établie avec chaque propriétaire et/ou exploitant afin d'autoriser le Syndicat Mixte à aménager des abreuvoirs, fournir du matériel d'abreuvement et/ou de clôtures, dans le cadre de son programme d'actions pluriannuel et de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG), dans la limite d'une enveloppe globale de 10 000 € TTC.

Le solde des opérations, soit 5 833,32 €, est pris en charge par le Syndicat Mixte via une subvention d'équipement en nature.

Monsieur le Président précise au Comité Syndical que cette convention de mandat, d'une durée de 3 ans à compter de sa date de signature, définit entre autres :

- les types d'aménagements et/ou de matériels validés par l'exploitant agricole ainsi que le montant associé ;
- les parcelles sur lesquelles l'exploitant agricole devra installer les fournitures livrées ;
- que l'exploitant agricole s'engage à :
  - o poser le matériel conformément au plan technique,
  - o assurer le maintien en bon état des fournitures reçues et installées sur les parcelles concernées,
  - o autoriser le Syndicat Mixte à vérifier que la pose du matériel soit bien conforme ;
- les conditions de vérification de la conformité de la pose par le Syndicat Mixte ;

.../...

- les conditions de financement de l'opération :
  - o 50 % (base HT) par le Département de la Vendée,
  - o déficit de l'opération pris en charge par le Syndicat Mixte via une subvention d'équipement en nature.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention de mandat à passer entre le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et les propriétaires et/ou exploitants concernés par l'aménagement d'abreuvoirs, la fourniture du matériel d'abreuvement et/ou de clôture, dans le cadre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, dans la limite d'une enveloppe globale de 10 000 € TTC ;
- décide que le déficit de l'opération sera pris en charge par le Syndicat Mixte via une subvention d'équipement versée ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mandat ainsi que tout document administratif y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Lucien PRINCE



Le Président,

Hervé BESSONNET





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 16 juin 2023

Délibération n° CS\_20230616\_07

L'an deux mille vingt-trois, le 16 juin à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Révérend, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 8 juin 2023.

### Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles

**OBJET :**

**Remboursement de la validation annuelle du permis de chasser pour les agents effectuant la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants**

**Nombre de membres :** - en exercice : 21,  
- présents : 13,  
- votants : 14.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Jean-Yves LEBOURDAIS
M. Hervé BESSONNET	X				Mme Julie REMAUD
Mme Aline BRIANCEAU			X		M. Alain THUE
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET	X				
M. Jean-Marc DUBOIS			X		
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD			X		
M. Vincent PIPAUD		X			
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				

Secrétaire de séance : M. Lucien PRINCE

**OBJET :**

**Remboursement de la validation annuelle du permis de chasser pour les agents effectuant la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants**

---

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que, lors de séance du 28 octobre 2022, le Comité Syndical a décidé le remboursement de la validation annuelle du permis de chasser aux agents effectuant la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles, à compter de la campagne 2022/2023, exclusivement pour la cotisation fédérale, la redevance départementale et le droit de timbre au profit de l'état, soit 128,90 € pour la campagne 2022/2023.

Un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse étant obligatoire pour la validation annuelle du permis de chasser, Monsieur le Président propose au Comité Syndical l'ajout du remboursement de l'assurance dans le cadre de la validation annuelle du permis de chasser aux agents effectuant la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants, à compter de la campagne 2023/2024 (20 € pour la période 2022/2023).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le remboursement de l'assurance dans le cadre de la validation annuelle du permis de chasser aux agents effectuant la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants ;
- dit que ce remboursement interviendra sur présentation d'un justificatif ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

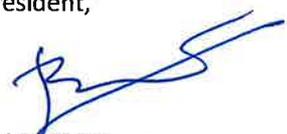
Le secrétaire de séance,

Lucien PRINCE



Le Président,

Hervé BÉSSONNET





Syndicat Mixte des Marais  
de la Vie, du Ligéron et du Jaunay

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 29 JUIN 2023

ID : 085-258501923-20230616-CS\_20230616\_08-DE

SLOW

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 16 juin 2023

Délibération n° CS\_20230616\_08

L'an deux mille vingt-trois, le 16 juin à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Révérend, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 8 juin 2023.

### Compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay »

#### OBJET :

Partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire pour le développement et la gestion des complexes bocagers

Nombre de membres : - en exercice : 40,  
- présents : 21,  
- votants : 23.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				M. Jean-François PEROCHEAU
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Jean-Yves LEBOURDAIS Mme Julie REMAUD M. Alain THUE
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET	X				
M. Jean-Marc DUBOIS			X		
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD			X		
M. Vincent PIPAUD		X			
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU		X			
M. Jean-Philippe BODIN		X			
M. Stéphane BUFFETAUT		X			
M. Guillaume BUTEAU		X		M. Jean-Yves DUPE	
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Jean-Yves DUPE	X				
M. Mickaël FOURNIER		X			
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
Mme Evelyne LEGALL	X				
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT		X			
M. Jacky GODARD		X			

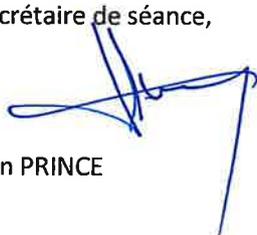
Secrétaire de séance : M. Lucien PRINCE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat entre la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire et le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document administratif y afférent.

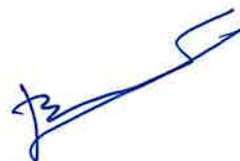
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Lucien PRINCE

Le Président,



Hervé BESSONNET

**OBJET :**

**Partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire pour le développement et la gestion des complexes bocagers**

---

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que dans le cadre de sa mission relative au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le Syndicat Mixte est la structure coordonnatrice du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024. A ce titre, il coordonne les quatre volets du contrat : « Milieux aquatiques », « Pollutions diffuses », « Global » et « Complémentaire ».

Compte tenu des enjeux de préservation des ressources destinées à la production d'eau potable, des actions d'aménagement du territoire (plantations de haies, de bosquets, restauration et création de mares et de zones tampons...) sont conduites sur les bassins versants d'alimentation des captages d'Aprémont et du Jaunay par Vendée Eau, le service public de l'eau potable en Vendée.

Il précise que la partie aval du bassin versant, est à ce jour, démunie de maître d'ouvrage ce qui ne répond pas aux besoins des exploitants et propriétaires désireux de restaurer des mares existantes ou d'en créer de nouvelles.

Monsieur le Président expose ensuite au Comité Syndical que la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire (FRCPL) mène des actions en faveur du développement et de la gestion des complexes bocagers (hais, mares, prairies) depuis 2006 en partenariat avec le Conseil Régional des Pays de la Loire. La FRCPL est membre depuis 2007 de l'Afac-Agroforesteries (Association Française de l'Arbre Champêtre et Agroforesteries) et travaille en partenariat avec ce réseau dans le cadre de ses actions de suivi et de veille bocagère sur la région Pays de la Loire. La FRCPL pilote depuis 2020 un programme d'aménagement des territoires « AGRIBIODIV » qui aide techniquement et financièrement les porteurs de projets à la mise en place d'aménagements ou de gestion en faveur de la biodiversité.

Afin de développer des actions sur le secteur aval du bassin versant, Monsieur le Président propose de mettre en place un partenariat avec la FRCPL sur :

- la réalisation d'aménagements à l'automne 2023 sur le territoire aval du Syndicat Mixte (restauration de deux mares) dans le cadre du programme AGRIBIODIV de la FRCPL dont la prise en charge technique et financière sera assurée par la FRCPL ;
- la construction d'un projet collectif de restauration bocagère en 2024 sur un territoire pilote du Syndicat Mixte, dans le cadre du programme « Liger Bocage » de la Région Pays de la Loire. Ce projet sera porté par la FRCPL ;
- la réflexion sur une stratégie d'actions de restauration bocagère sur le secteur aval du territoire, qui pourrait déboucher, à compter de 2025, dans le cadre du Contrat Territorial Eau 2025-2027, sur des actions portées sous maîtrise d'ouvrage de la FRCPL (rédaction de fiches actions, diagnostics de territoires, inventaires et suivis naturalistes, chantiers écoles, sensibilisation tout public).

Monsieur le Président précise que ce partenariat doit être formalisé par une convention d'une durée de 2 ans, sans incidence financière pour le Syndicat Mixte. Ces actions seront financées par l'éco-contribution du programme « AGRIBIODIV » et le programme régional « Liger Bocage et agroforesterie ».

.../...

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 16 juin 2023**

*Délibération n° CS\_20230616\_09*

L'an deux mille vingt-trois, le 16 juin à 9 h 30, le COMITÉ SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Révérend, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation :** 8 juin 2023.

### Compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay »

**OBJET :**

**Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec le CPIE Logne et Grand-Lieu**

**Nombre de membres :** - en exercice : 40,  
- présents : 21,  
- votants : 23.

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Challans-Gois Communauté</i>					
M. Patrick CHANSON	X				
M. Jean-Luc MENUET	X				
<i>Communauté de communes Océan-Marais de Monts</i>					
M. Jean-Michel ROUILLE		X			
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>					
M. Bernard GAUVRIT	X				M. Jean-François PÉROCHEAU
M. Bernard LECOCQ			X		
Mme Evelyne MORNET			X		
M. Jean TESSIER	X				

.../...

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à	Suppléant présent
<i>Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération</i>					
Mme Christine BERNARD		X		M. Hervé BESSONNET	M. Jean-Yves LEBOURDAIS Mme Julie REMAUD M. Alain THUE
M. Hervé BESSONNET	X				
Mme Aline BRIANCEAU			X		
M. Jean BROSSARD	X				
M. Franck BUCHOU			X		
Mme Evelyne CHAUVEL	X				
M. Jean CROCHET	X				
M. Jean-Marc DUBOIS			X		
Mme Isabelle DURANTEAU		X			
M. Mickaël GUERINEAU			X		
M. Claude GUIBERT	X				
M. Patrice GUILBAUD		X			
M. Sébastien GUILBAUD			X		
M. Vincent PIPAUD		X			
M. Philippe POUCKET	X				
M. Lucien PRINCE	X				
M. Francis ROBIN			X		
Mme Lydie VRIGNAUD	X				
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>					
M. Guy AIRIAU		X			M. Jean-Yves DUPE
M. Jean-Philippe BODIN		X			
M. Stéphane BUFFETAUT		X			
M. Guillaume BUTEAU		X			
M. Philippe CLAUTOUR		X			
M. Jean-Yves DUPE	X				
M. Mickaël FOURNIER		X			
M. Jérôme GIRARDEAU		X			
M. Fabrice GUILLET	X				
Mme Evelyne LEGALL	X				
M. Bernard METAIREAU	X				
M. Xavier PROUTEAU		X			
M. Jean ROUTHIAU	X				
<i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>					
M. David AUBERT		X			
M. Jacky GODARD		X			

Secrétaire de séance : M. Lucien PRINCE

**OBJET :**

**Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec le CPIE Logne et Grand-Lieu**

---

Monsieur le Président explique au Comité Syndical que dans le cadre de sa mission relative au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, des actions de sensibilisation aux enjeux de la gestion de l'eau sont menées auprès de différents publics (élus, usagers, habitants, scolaires, etc).

Pour mener ces projets, Monsieur le Président rappelle qu'un partenariat a été construit avec le CPIE Logne et Grand-Lieu depuis 2020. Le CPIE Logne et Grand-Lieu est une association reconnue d'intérêt général à but non lucratif, œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement, sur un territoire d'intervention couvrant le Pays de Retz en Loire-Atlantique et le Nord-Vendée.

Différents projets ont ainsi été menés de 2020 à 2022, dans le cadre de conventions annuelles, sous forme de prestations.

Dans la continuité de ces actions, il rappelle les projets prévus au titre de l'année 2023, définis en commun avec le CPIE :

- déclinaison de l'opération nationale « Bienvenue dans mon jardin au naturel » sur 3 jardins,
- mise en œuvre de la marche pour l'eau le long de la Petite Boulogne,
- mise en œuvre de trois temps de formation à destination des délégués du Comité Syndical et des membres de la Commission Locale de l'Eau.

Compte tenu des objectifs communs poursuivis et du savoir-faire du CPIE, Monsieur le Président propose de poursuivre le partenariat à travers une convention d'objectifs et de moyens pour 2023. Il précise que le cadre qui s'applique à cette convention correspond à une subvention. Aussi, une délibération du Syndicat Mixte visant clairement les conditions d'octroi de cette subvention versée au CPIE est désormais nécessaire.

Monsieur le Président expose ensuite au Comité Syndical la convention annuelle d'objectifs et de moyens prévue pour l'année 2023 qui intègre, entre autres :

- le contexte réglementaire de la convention annuelle d'objectifs et de moyens,
- les projets prévus en 2023,
- les conditions de détermination de la contribution financière du Syndicat Mixte,
- les modalités de versement de la participation financière.

Il précise les conditions d'octroi de la subvention versée au CPIE dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2023 :

- la subvention n'est acquise que sous réserve du respect des deux conditions cumulatives suivantes :
  - o mise en œuvre effective des projets cités ci-dessus,
  - o transmission des justificatifs financiers et de bilans ;
- le Syndicat Mixte prend en charge le coût total éligible dans la limite de 11 156 € pour la durée de la convention. En cas de réalisation inférieure au prévisionnel, la subvention est proratisée. En cas de réalisation supérieure, la subvention est plafonnée au montant attribué, sauf signature d'un avenant validé des deux parties.

.../...

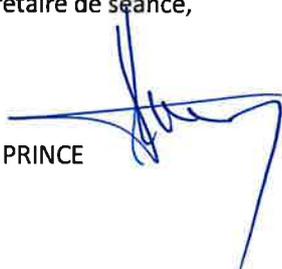
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et l'unanimité :

- approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec le CPIE Logne et Grand-Lieu pour l'année 2023 au titre des actions de sensibilisation du SAGE Vie Jaunay ;
- autorise Monsieur le Président à verser la subvention annuelle au titre de l'année 2023 pour un coût maximum de 11 156 € pour la réalisation des projets mentionnés dans la convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et de moyens avec le CPIE Logne et Grand-Lieu pour l'année 2023, ainsi que tout document administratif y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Lucien PRINCE



Le Président,

Hervé BESSONNET

